

## INFOS Rentrée 2024/2025

### • Les Inscriptions seront ouvertes à partir du Mardi 21 Mai,

pour les cavaliers du club uniquement. La réservation d'une place pour la rentrée 2024/2025 s'effectue suite :

au règlement de la « Carte Club » (adhésion : 60,00 €)

à la remise du **coupon** ci-joint

Les horaires des cours seront communiqués lors de l'inscription.

Les cavaliers du club seront prioritaires jusqu'au samedi 1 Juin.

### • Pour les cavaliers extérieurs au club,

les inscriptions seront ouvertes à partir du Mardi 4 Juin.

### • Pour l'année 2024/2025, composée de **34 séances**, le règlement

du forfait annuel devra s'effectuer **OBLIGATOIREMENT** en début d'année :

Soit en 1 fois → 580,00 € (*encaissement septembre*)

Soit en 3 chèques → 221,00 € (1<sup>er</sup> trimestre – *encaissement septembre*)

→ 204,00 € (2<sup>ème</sup> trimestre – *encaissement janvier*)

→ 155,00 € (3<sup>ème</sup> trimestre – *encaissement mai*)

Soit en 10 chèques → 58,00 € (*encaissement de septembre à juin*)

### • Tous les cavaliers devront renouveler leur licence FFE.

Soit avec l'adhésion, soit au plus tard en septembre 2024.

→ 25,00 € (- 18 ans)

→ 36,00 € (+18 ans)

*Les Conditions de Tarifs ainsi que le Règlement Intérieur de l'Ecurie du Sud sont consultables en permanence sur le site [www.lecuriedusud.com](http://www.lecuriedusud.com).*

Voici un résumé :

#### ★ Le Forfait Annuel

Il engendre un engagement sur l'année. Il est nominatif et non remboursable.

#### ★ Absences

Pour faciliter l'organisation, il est important de prévenir le plus tôt possible.

#### ★ Rattrapages

Les rattrapages doivent rester exceptionnels. C'est pourquoi, désormais, **seules les absences pour raison médicale sont concernées.**

❶ Signaler l'absence, au plus tard, 1 heure avant le début du cours

❷ Obtenir un certificat médical valide justifiant l'absence

❸ Remettre le certificat, au plus tard, 7 jours après l'absence

Le cavalier dispose de **2 rattrapages par trimestre** et au **maximum 5 par an.**

La date et l'heure du rattrapage sont fonction de la disponibilité dans les autres cours et de la décision, non contestable, du moniteur. Une absence lors de son rattrapage, ne donne lieu à aucun autre rattrapage.

✂----- *Coupon à remettre lors de l'inscription* -----

**Je soussigné(e).....,**

**parent du cavalier.....,**

**reconnais formellement avoir pris connaissance des Conditions de Tarifs pour**

**l'année 2024/2025 et à en accepter toutes les dispositions.**

Date :

Signature :

## INFOS Rentrée 2024/2025



### • Les Inscriptions seront ouvertes à partir du Mardi 21 Mai.

La réservation d'une place pour la rentrée 2024/2025 s'effectue suite :

à la **confirmation**, auprès d'Emmylou, de votre participation aux cours

à la remise du **coupon** ci-joint

La « Carte Club » (adhésion) est OFFERTE.

Les horaires des cours seront communiqués lors de l'inscription.

• Pour l'année 2024/2025, composée de **34 séances**, le règlement du forfait annuel devra s'effectuer **OBLIGATOIREMENT** en début d'année :

Soit en 1 fois → 480,00 € (*encaissement septembre*)

Soit en 3 chèques → 182,00 € (1<sup>er</sup> trimestre – *encaissement septembre*)

→ 168,00 € (2<sup>ème</sup> trimestre – *encaissement janvier*)

→ 130,00 € (3<sup>ème</sup> trimestre – *encaissement mai*)

Soit en 10 chèques → 48,00 € (*encaissement de septembre à juin*)

• Tous les cavaliers devront renouveler leur licence FFE en septembre 2024.

→ 25,00 € (- 18 ans) → 36,00 € (+18 ans)

**Réponse souhaitée au plus tard le 1 Juin**

*Les Conditions de Tarifs ainsi que le Règlement Intérieur de l'Ecurie du Sud sont consultables en permanence sur le site [www.lecuriedusud.com](http://www.lecuriedusud.com).*

Voici un résumé :

#### ★ Le Forfait Annuel

Il engendre un engagement sur l'année. Il est nominatif et non remboursable.

#### ★ Absences

Pour faciliter l'organisation, il est important de prévenir le plus tôt possible.

#### ★ Rattrapages

Les rattrapages doivent rester exceptionnels. C'est pourquoi, désormais,

**seules les absences pour raison médicale sont concernées.**

❶ Signaler l'absence, au plus tard, 1 heure avant le début du cours

❷ Obtenir un certificat médical valide justifiant l'absence

❸ Remettre le certificat, au plus tard, 7 jours après l'absence

Le cavalier dispose de **2 rattrapages par trimestre** et au **maximum 5 par an**.

La date et l'heure du rattrapage sont fonction de la disponibilité dans les autres cours et de la décision, non contestable, du moniteur. Une absence lors de son rattrapage, ne donne lieu à aucun autre rattrapage.

✂-----*Coupon à remettre lors de l'inscription*-----

**Je soussigné(e).....,**

**reconnais formellement avoir pris connaissance des Conditions de Tarifs pour**

**l'année 2024/2025 et à en accepter toutes les dispositions.**

Date :

Signature :

